



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Realisation d'un reseau de transport de chaleur entre l'usine BSW Graudenz Strasse 45 a Kehl am Rhein (DE) et la chaufferie centrale de l'Esplanade situe 5 route du Petit Rhin a Strasbourg (FR).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE D'AMENAGEMENT ET

Raison sociale

Societe d'Equipement du Rhin Superieur

N° SIRET

57850568700058

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

HARTWEG

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
36. Canalisations de transport de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée de température égale ou supérieure à 120 °C., tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Égal A 30 M3 Par Heure De Eau De Mer, 35. Canalisations de transport d'eau chaude de température inférieure à 120 °C ou d'eau de refroidissement,	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à mettre en place un réseau de transport de chaleur par eau surchauffée entre les installations de la société BSW à Kehl et la chaufferie centrale de l'Esplanade à Strasbourg.

Le réseau de chaleur aura une longueur totale décomposée : 2 km sur le sol français et 3.9 km sur le sol allemand.

Sur le territoire français la température de la conduite aller sera de 170°C. La longueur de cette conduite sera d'environ 2075 m (1050 m en double enveloppe enterrée + 850 m en double enveloppe aérienne + 175 m dans le puits jusqu'à la frontière). Le retour de la France vers l'Allemagne se fera à une température de 110°C au maximum sur un linéaire identique soit 2075 m (1050 m pré-isolé enterré + 850 m en tube acier calorifuge aérien + 175 m dans le puits jusqu'à la frontière).

Sur le territoire français, le projet comprend la pose d'un réseau de chaleur de diamètre intérieur 300 mm et la création du puits de sortie du micro tunnelier (ouvrage partiellement remblayé après travaux) qui permettra le franchissement du Rhin.

4.2 Objectifs du projet

L'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Kehl forment une agglomération transfrontalière de plus d'un demi-million d'habitants. Ces collectivités ont intensifié leur coopération, notamment dans la lutte contre le changement climatique et la décarbonation via les énergies renouvelables et de récupération.

Cette collaboration s'est concrétisée en 2022 par la création de la SEML Calorie Kehl Strasbourg, associant aussi la Région Grand Est, le Land du Bade Wurtemberg et l'Agence de l'Energie et du Climat du Bade Wurtemberg.

La SEML a pour objet de réaliser et d'exploiter un réseau de transport de chaleur connectant les installations de la société BSW et le réseau de chauffage urbain de l'Eurométropole.

Le projet permettra d'exploiter la chaleur fatale résultant des activités de BSW dans le but d'alimenter en chauffage des immeubles d'habitation et des entreprises sur Strasbourg et Kehl. L'objectif du projet est double : d'une part permettre à près de 7000 foyers de se chauffer à un prix maîtrisé pour lutter contre la précarité énergétique et d'autre part éviter l'émission d'environ 19 600 t/eq CO₂/an préjudiciable au climat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En France, le projet consiste uniquement en la pose de canalisations de diamètre intérieur 300mm double enveloppe simple tube principalement sous voiries (rue du peage, allée Adele Klein) et de manière semi-enterree le long du bassin de l'industrie. La pose enterree se fera de manière traditionnelle à une profondeur moyenne inférieure à 2m. La réalisation des tranchées d'une largeur d'environ 2.50m se fera avec la pose d'un blindage pour éviter les mouvements des sols en place. Pour le franchissement des voies ferrées un passage par forage dirigé sera réalisé (2 forages sont à prévoir à une profondeur moyenne de 4m environ). Le long du bassin de l'industrie les canalisations seront posées dans des caniveaux bétons, afin de limiter l'impact visuel de ces installations.

Le choix des traces et l'implantation des canalisations en évitant les principaux axes routiers permet de limiter au maximum l'impact sur la circulation et de ne pas pénaliser les activités présentes sur le Port de Strasbourg.

Pour la traversée du Rhin, le recours à la technique du micro tunnelier est prévu. La berge française accueillera le puits de sortie du micro tunnelier limitant ainsi les emprises nécessaires aux travaux. Le puits aura un diamètre d'environ 5,50m et une profondeur d'environ 16.50m. Les parois périmétriques et le fond du puits seront exécutés avec des procédés assurant une faible perméabilité (pieux sécants et bouchon injecté en fond par exemple) et des débits d'exhaure très faibles (volume inférieur à 200.000m³/an).

Ces travaux se déroulant strictement dans un cadre urbain, ils ne nécessitent pas d'abattage

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet ne comprend pas d'installations techniques en France nécessitant des interventions de maintenance régulière. Un simple suivi technique et des contrôles du réseau permettront de s'assurer du bon fonctionnement du réseau.

S'il est décidé l'arrêt de l'exploitation du réseau, les équipements seront démontés, et les lieux remis en état.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune. Le projet sera soumis uniquement à déclaration selon la nomenclature IOTA rubrique 1.1.1.0 et 1.1.2.0. Le volume total prélevé reste inférieur à 200.000 m³/an.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
longueur reseau partie aerienne	850

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Strasbourg zones : UYa, UDz5, UXb1, N1(section du Rhin)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 2 "Cours du Rhin de Strasbourg a Lauterbourg" se localise sur le Rhin. Le projet traverse le Rhin en souterrain et donc n'impacte pas la ZNIEFF. Une autre ZNIEFF "Ancien lit majeur du Rhin de Village-Neuf a Strasbourg" se situe a plus d'1 km au Sud.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé le 4 février 2022 par l'Eurometropole de Strasbourg
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par la présence de zones humides, le projet s'insère dans un environnement très urbanisé. La zone humide effective la plus proche se situe dans la forêt de la Robertsau à plus de 2,6 km au Nord. Le site du projet a fait l'objet d'un pré-diagnostic écologique qui n'a pas relevé de potentialité de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La ville de Strasbourg est couverte par un PPRI et PPRT "PORT AUX PETROLES"
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a été approuvé le 20 avril 2018. Le site de projet n'est pas concerné par une zone réglementée par le PPRI. Le PPRT Port aux Petroles a été approuvé le 28 novembre 2013; Le site du projet est hors périmètre du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après la base de données Georisques, aucun site ou sols pollués n'est identifié à ce stade sur le tracé du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné. Le site inscrit le plus proche concerne le centre-ville de Strasbourg à plus de 3km à l'Ouest.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un site Natura 2000. Les sites les plus proches se situent à plus de 2,6 km au Nord (ZPS Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg et ZSC Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pour installer le microtunnelier, il sera nécessaire de pomper les eaux d'exhaure qui traverseront les blindages et les bouchons des puits. Un dossier Loi sur l'Eau au régime déclaratif sera déposé en ce sens. En cas de maintenance sur le réseau de chaleur, l'appoint d'eau sera réalisé par livraison extérieure, traitée livrée sur site et produite en usine
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de mettre en place des systèmes de drainage des masses d'eau souterraines pour implanter le projet, y compris pour le puits destiné au microtunnelier.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La mise en œuvre du projet nécessite l'évacuation de matériaux : terrassements tranchées, puits, volume occupé par les tuyaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet requiert un apport de matériaux pour l'installation des canalisations, incluant le lit de pose, l'enrobage et la substitution de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les matériaux nécessaires seront fournis par les carrières les plus proches, mais la conception du projet visera à réutiliser autant que possible les matériaux disponibles sur place et des matériaux recyclés

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet consiste a recuperer la chaleur industrielle vers une chaufferie urbaine. L'utilisation de la chaleur residuelle industrielle permet de reduire la dependance aux combustibles fossiles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet traverse des milieux tres urbanises (sous-chaussee ou bordure de chaussees). L'evitement a ete priorise et le trace du projet evite donc les milieux pouvant presenter un enjeu ecologique. Le projet n'entrainera pas la destruction ou la degradation de biodiversite existante. Une etude pre-diagnostic ecologique a ete realisee qui a revele la faible presence
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au regard de la nature du projet et des habitats et especes presents sur le secteur, le projet n'est pas susceptible d'entrainer d'impact sur un habitat ou espece inscrite sur les sites Natura 2000 les plus proches. La traversée du Rhin se fera par microtunnelier, ce qui n'affectera pas les milieux en bordure de celui-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet traverse une partie du Port de Strasbourg ou sont implantees des activites industrielles (4 ICPE soumises a autorisation a proximite mais aucune Seveso). Le projet n'est pas concerne par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'ensemble du trace du projet est uniquement soumis au risque de debordement de nappe entrainant l'inondation de caves. Le secteur du projet n'est pas affecte par d'autres risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les risques sanitaires associes aux reseaux de chaleur sont efficacement geres par une conception appropriee, une maintenance reguliere et l'utilisation de technologies avancees (conduite double enveloppe, caniveau beton)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne pas des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	L'exploitation d'un reseau de chaleur n'entraine pas de déplacements ni de trafics routiers supplementaires. La phase travaux entrainera l'usage de quelques poids lourds pendant une periode tres courte.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le reseau de chaleur en France sera enterre ou semi-enterre (sous caniveau) ; il sera constitue de tube isole et transportera de l'eau sous pression. Il ne sera pas source de bruit dans l'environnement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le secteur du projet englobe de nombreuses activites industrielles ainsi qu'un trafic routier associe, tous deux generateurs de nuisances sonores, pas d'impact sur le projet
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Ni la phase de travaux, ni l'exploitation du reseau de chaleur n'entraiment des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le secteur du projet inclut de nombreuses activites industrielles susceptibles de generer des nuisances olfactives, mais cela n'aura pas d'impact sur le projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Seule la phase de travaux pourrait generer des vibrations lors de travaux de terrassement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les activites industrielles presentes et le trafic routier sont susceptibles de generer des vibrations, mais toutes respectent les normes en vigueur, de sorte que cela n'aura pas d'impact sur le projet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le secteur du projet est localise dans une zone a la fois urbanisee et industrielle ou la pollution lumineuse est une realite. Cependant, cette pollution lumineuse n'a pas d'impact sur le projet
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le reseau de chaleur enterre, qui transporte l'eau chaude est isole et n'est pas emetteur de polluants dans l'air. Les seules emissions potentielles pourraient provenir des travaux de construction et d'entretien, mais ces emissions sont temporaires et limitees.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Si une intervention de maintenance s'averait necessaire, il serait necessaire de vidanger le troncons de reseau concerne. Il pourrait etre realise dans ce cas un rejet au reseau

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de travaux engendrera des déchets inertes (déblais). En exploitation, le réseau de chaleur ne produira pas de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le secteur de projet ne présente que peu d'enjeux architectural, culturel et paysager, les impacts sont négligeables.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'installation du réseau de chaleur ne modifiera pas l'usage du sol actuel, ni les activités existantes sur le secteur. De plus, le projet a un impact positif car la chaleur résiduelle qui serait perdue est valorisée et utilisée pour le chauffage urbain, ce qui améliore l'efficacité énergétique globale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet consiste à récupérer les émissions de chaleur de l'aciérie Badische Stahlwerke GmbH (BSW) en Allemagne pour chauffer 7 000 foyers de Strasbourg en France d'ici 2027. Une canalisation de 5,9 km reliera l'aciérie à Kehl (Allemagne) pour se connecter aux réseaux de chauffage urbain de Strasbourg (France). Les bénéfices économiques du projet, tels que la création d'emplois et l'amélioration de l'efficacité énergétique, peuvent avoir des effets positifs des deux côtés de la frontière. Toutes les obligations légales et réglementaires seront respectées sur les 2 pays.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En amont des travaux de forage pour le puits, des diagnostics géotechniques viendront évaluer l'état des terrains.

Le respect des règles de l'art dans le cadre des travaux d'enfouissement des canalisations et de forages permettra d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines, du sol et du sous-sol. Certaines des mesures sont les suivantes :

- double tubage pour protéger les aquifères
- plateforme étanche empêchant les infiltrations dans le sol
- utilisation de boue à eau au cours des travaux de forage
- suivi réglementaire de contrôle pour garantir l'étanchéité des ouvrages
- Utilisation de systèmes de refroidissement à circuit fermé pour minimiser la consommation d'eau : stockage d'eau traitée (pas d'utilisation d'eau potable du réseau communal)
- Traitement et réutilisation de l'eau dans le processus de production de chaleur
- Isolation des tuyaux et des installations pour minimiser les pertes de chaleur.
- Conception optimisée du réseau pour réduire les distances de transport de la chaleur.
- Utilisation de techniques de construction moins invasives.

Des mesures d'évitement ont également été mises en place afin de mettre en place le tracé de moindre impact sur la biodiversité présente sur le site (tracé sur la rue Adele Klein préférentiellement au bord de la rue de la Cooperative pour éviter les délaissées arbores, choix de la traversée du Rhin par microtunnelier afin d'éviter les impacts sur les berges et le lit du fleuve). Afin d'éviter les impacts sur la faune existante, même à faible enjeu, les mesures

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse de l'état initial de l'environnement et la mise en place de mesures d'évitement et de réduction, il apparaît que le projet:

- n'est à l'origine d'aucun rejet dans le milieu naturel et d'aucun prélèvement dans la nappe souterraine, et n'aura donc pas d'incidences sur le sol, le sous-sol,
- est localisé en dehors des zones naturelles et des zones à enjeu écologiques du secteur,
- est en dehors des périmètres de protection des monuments historiques,
- est localisé dans un environnement très urbanisé et industriel,
- représente une optimisation des sources d'énergie pour la ville de Strasbourg en récupérant la chaleur résiduelle des processus industriels.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HARTWEG

Prénom **Eric**

Qualité du signataire Mandataire de la SEM CKS

À Strasbourg

Fait le 21-01-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)